

Je m'informe sur la sécurité des installations intérieures

**Ce guide s'adresse aux
clients résidentiels**

1

Qu'est-ce qu'une installation intérieure ?

2

Qu'est-ce qu'un diagnostic sécurité gaz ?

3

Dans quels cas doit-on réaliser un diagnostic sécurité gaz ?

4

Le diagnostic sécurité gaz proposé par ESL après 180 jours d'inactivité de l'installation de gaz

5

Entretien mon installation de gaz naturel

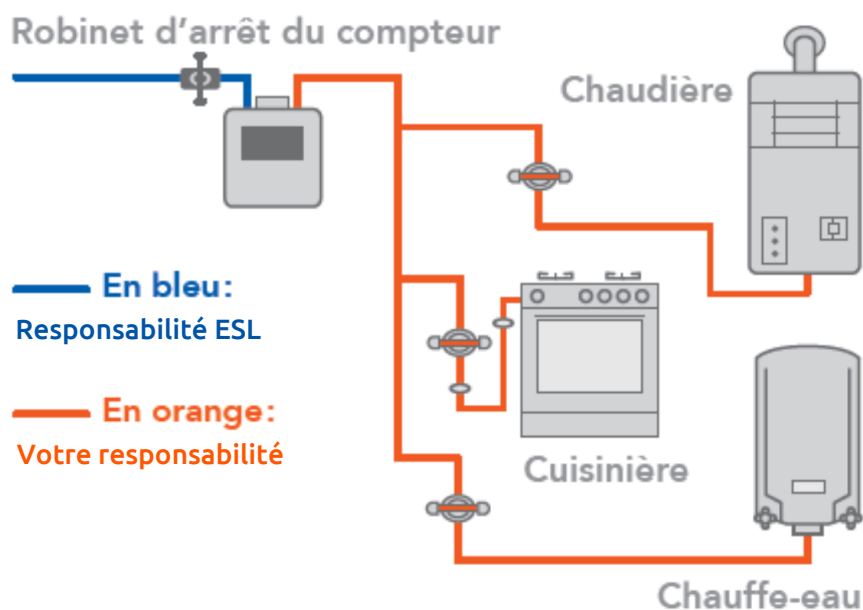
1

Qu'est-ce qu'une installation intérieure ?

Votre installation gaz intérieure commence après votre compteur et va jusqu'à l'extrémité de vos différents équipements gaz présents dans votre logement. Si vous n'avez pas de compteur individuel, elle débute au niveau du robinet d'arrivée de gaz de votre logement.

Votre installation intérieure comprend :

- la tuyauterie fixe,
- les robinets,
- la ventilation,
- les appareils avec leurs systèmes d'évacuation.



2

Qu'est-ce qu'un diagnostic sécurité gaz ?

Le diagnostic sécurité gaz est une prestation réglementée qui permet d'analyser les points-clés de la sécurité de vos installations intérieures. Il s'agit d'un contrôle complet réalisé par un expert indépendant en votre présence.

Les 4 points clés du diagnostic sécurité gaz :

1 - La tuyauterie fixe

L'expert examine la tuyauterie fixe de votre installation et contrôle son étanchéité en vérifiant les matériaux qui la constituent et contrôle son étanchéité.

2 - Le raccordement cuisson

L'expert examine les robinets et les flexibles qui raccordent vos appareils de cuisson à la tuyauterie fixe. Il vérifie que le robinet qui est en place correspond aux exigences réglementaires.

3 - La ventilation

Pour garantir leur bon fonctionnement et pour assurer votre sécurité, vos appareils au gaz ont besoin d'air neuf en permanence. L'expert vérifie donc que votre logement bénéficie de ventilations adaptées. Il examine aussi la manière dont votre chaudière et/ou votre chauffe-eau sont reliés au conduit d'évacuation des fumées de combustion.

4 - La combustion

L'expert vérifie que vos appareils ont un débit de gaz normal et s'assure que la combustion s'effectue correctement.

Ce contrôle dure environ 30 minutes, selon les usages que vous faites du gaz. Il peut comprendre plus de 50 points de contrôle.

Le compte-rendu du diagnostic sécurité gaz

L'expert établit alors le bilan de votre installation et indique le cas échéant les anomalies décelées, classées en 3 catégories :

- **A1 : Anomalie mineure** qui ne présente pas de danger immédiat. À faire réparer si possible,
- **A2 : Anomalie sérieuse** qui représente un danger pour la sécurité. Cette anomalie doit être traitée rapidement,
- **DGI : Anomalie majeure** qui représente un Danger Grave Immédiat qui nécessite la mise hors service de l'appareil concerné jusqu'à remise en conformité

Dans ce dernier cas, vous disposerez d'un délai de 3 mois pour faire réaliser les travaux de remise en conformité par un professionnel qualifié.

Les agents ESL seront à votre écoute pour vous accompagner à réception de votre compte-rendu.

3

Dans quels cas doit-on réaliser un diagnostic sécurité gaz ?

Vente du Logement

Un diagnostic sécurité gaz doit être fourni pour toute vente d'un bien immobilier équipé d'une installation gaz de plus de 15 ans. Il s'ajoute ainsi aux autres diagnostics obligatoires (plomb, amiante, performance énergétique, etc.) à fournir dans le dossier de diagnostic technique. Ce dossier doit figurer dans les éléments qui vous sont remis par le notaire lors de l'achat du logement.

Mise en location

Depuis la loi Alur de 2014, la vérification des installations intérieures de gaz pour les baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 est devenue obligatoire. Sont concernés les locaux d'habitation ou d'usage mixte professionnel loués vides ou meublés ainsi que leurs dépendances.

Durée de validité d'un diagnostic qualité gaz

Une fois établi, le diagnostic qualité gaz est valable :

- 3 ans en cas de vente,
- 6 ans en cas de location.

Réaliser un diagnostic qualité gaz à qui dois-je m'adresser ?

Que vous souhaitiez vendre ou proposer une location, pour répondre à vos obligations légales, en tant que propriétaire, vous devez faire appel à un diagnostiqueur immobilier, agréé par le Ministère chargé du gaz pour délivrer des certificats de conformité.

Pour en savoir plus et trouver un diagnostiqueur agréé, consulter : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17337>

4

Le diagnostic sécurité gaz proposé par ESL après 180 jours d'inactivité de l'installation de gaz

Si vous emménagez dans un logement où l'installation de gaz est restée inactive plus de 180 jours (6 mois), vous avez la possibilité de bénéficier d'un diagnostic sécurité gaz entièrement pris en charge financièrement par ESL.

ESL mandatera alors Qualigaz pour réaliser le diagnostic de votre installation.

5

Entretien mon installation de gaz naturel

1 - Changement de robinet et de flexible

Si vous possédez des appareils de cuisson fonctionnant au gaz, vous êtes peut-être équipé d'un robinet à about soudé. Depuis le 1er juillet 2015, l'utilisation de ce type de robinet est interdite en raison d'un risque de déboîtement du flexible. Pour votre sécurité, il est obligatoire de le faire remplacer par un professionnel dans les plus brefs délais.



Ce que dit la loi sur les robinets à about soudé

Ces robinets gaz ont fait l'objet d'un arrêté en date du 25 avril 2012 indiquant qu'il est interdit de les utiliser sur les installations gaz à l'intérieur des habitations à compter du 1er juillet 2015. Ce type de matériel étant sous la responsabilité du propriétaire du logement, c'est à ce dernier de prendre en charge l'installation du nouveau ROAI.

Ce que dit la loi sur les flexibles

Depuis le 1er juillet 2019, ce sont les tubes souples à base de caoutchouc avec un diamètre intérieur de 15 mm qui sont interdits pour tous raccordements gaz.

Vous devez remplacer le tube souple reliant votre appareil de cuisson par un tuyau vissé aux deux extrémités.



2 - Entretien de votre chaudière gaz : une révision annuelle obligatoire

En France, l'entretien de la chaudière gaz dans un logement doit être fait tous les ans et cela est obligatoire que ce soit pour les propriétaires ou les locataires. Le but premier de l'entretien régulier de la chaudière est d'optimiser son fonctionnement pour garantir le meilleur rendement possible et le plus faible niveau d'émissions de monoxyde de carbone.

Pourquoi faire entretenir votre chaudière gaz ?

L'entretien régulier de la chaudière à gaz répond à 3 objectifs principaux : la maîtrise de la consommation, la durée de vie du matériel et la sécurité.

- **Consommation maîtrisée** : une chaudière gaz bien entretenue permet de réduire la consommation d'énergie. En moyenne, il est possible de faire 8 à 12% d'économies par rapport à une chaudière non entretenue (Source : ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie))
- **Durée de vie prolongée** : grâce à l'entretien de la chaudière, son état est vérifié et les anomalies potentielles sont détectées. Un bon entretien de chaudière rallonge la durée de vie de l'appareil et permet de réduire le risque de panne.
- **Sécurité garantie** : l'entretien permet de contrôler le bon fonctionnement des sécurités de la chaudière et le niveau des émissions de monoxyde de carbone pour le maintenir au plus bas.

Un appareil bien installé et bien entretenu, c'est plus de sécurité !

Quelles sont les conséquences potentielles d'une chaudière non entretenue ?

Une chaudière mal entretenue peut induire divers types de conséquences :

- Le développement d'anomalies de fonctionnement potentielles ;
- La panne ;
- Le risque d'augmentation des émissions de monoxyde de carbone dans les fumées, voire dans le logement ;
- La réduction de la durée de vie de l'appareil ;
- L'augmentation de la consommation de gaz de la chaudière
- La possibilité pour le bailleur de retenir le montant de l'entretien de la chaudière sur le dépôt de garantie du locataire.

3 - Entretien vos radiateurs

Tout ce qu'il faut savoir sur l'entretien de votre installation gaz pour une remise en fonctionnement votre chauffage central et le raccordement de votre appareil de cuisson

L'entretien des radiateurs?

Avant de remettre en fonctionnement votre chauffage central, il est conseillé de purger vos radiateurs. Cette opération préventive permet d'éviter les bruits de gargouillis ou des zones froides au niveau des radiateurs. Elle consiste à faire évacuer l'air des radiateurs.

Au bout de plusieurs années, le réseau de votre installation peut s'encrasser. Or 1 millimètre de dépôt de tartre provoque une augmentation de la consommation énergétique annuelle jusqu'à 10%. Pensez donc à faire nettoyer vos installations.